

COMPLÉMENT D'INFORMATIONS
POUR LES INVESTISSEURS : TSX, NYSE : RY

LA RBC DOIT GÉRER DE FAÇON
PLUS PRUDENTE SON PORTFOLIO DE
« FINANCE DURABLE » AFIN DE RÉDUIRE
LES RISQUES DE NON-CONFORMITÉ ET
LES RISQUES À SA RÉPUTATION

LES ACTIONNAIRES POUR LA CONFORMITÉ
AUX PRINCIPES DE PARIS

Les investisseurs pour la conformité aux principes de Paris (I4PC) est une association de défense des droits des actionnaires qui travaille avec les investisseurs afin de s'assurer que les sociétés canadiennes cotées en bourse respectent leurs engagements carboneutres.

Au mois de décembre 2021, I4PC a publié un rapport des meilleures pratiques carboneutres pour les banques canadiennes. Le rapport est disponible [ici](#).

VOTEZ POUR LA PROPOSITION DES
ACTIONNAIRES I4PC LORS DE L'AGA RBC

Date de la réunion : **le 7 avril 2022**

Date limite de soumission
de procuration : **le 5 avril 2022 à 13h, heure de l'Est**

Informations au sujet du vote : [ici](#)

VEUILLEZ NOTER : Nous ne vous demandons pas de nous donner votre vote par procuration. NE NOUS ENVOYEZ PAS votre carte de vote par procuration. I4PC n'a pas la possibilité de voter pour vous par procuration et cette communication n'essaie en aucun cas d'envisager un tel cas de figures. I4PC encourage les actionnaires à voter POUR sa proposition des actionnaires auprès de la RBC en suivant les instructions indiquées sur l'envoi par l'équipe de gestion du circulaire de sollicitation de procurations.

CONTACTS

Matt Price, Directeur d'engagement
corporatif, secteur financier,
matt@investors4pariscompliance.com
Duncan Kenyon, Directeur d'engagement
corporatif, secteur énergétique,
duncan@investors4paris.com

LA PROPOSITION DES ACTIONNAIRES

Au mois de novembre 2021, I4PC a soumis une proposition d'actionnaire auprès de la Banque Royale du Canada (RBC) au sujet de sa définition de la « finance durable ». La proposition stipule :

Il est résolu que : afin de s'assurer que la RBC respecte ses objectifs carboneutres de réduction des émissions et se protège contre tout risque lié à sa réputation, les actionnaires demandent que la Banque Royale du Canada (« RBC » ou « la banque ») mette à jour ses critères de « finance durable » afin d'en exclure l'activité liée aux combustibles fossiles et aux projets faisant l'objet d'opposition importante de la part de peuples autochtones.

L'intégralité de la proposition ainsi que le raisonnement qui la sous-tend sont ci-joints en annexe. La proposition s'inspire en partie d'une polémique qui a révélé des risques systémiques plus importants chez la RBC ; risques que la banque n'a toujours ni reconnus ni réparés.

Au début de l'année 2021, la RBC a co-structuré et financé un prêt lié à la durabilité pour Enbridge, la société d'oléoduc. Puis, plus tard dans l'année, la RBC a codirigé une émission obligataire d'Enbridge liée à la durabilité. Ces transactions ont eu lieu au moment où la **polémique** autour de l'expansion de l'oléoduc de sables bitumineux d'Enbridge connu sous le nom de ligne 3 battait son plein. Des peuples autochtones au Minnesota y ont été ardemment opposés, craignant la spoliation de leurs terres et leurs eaux. Des centaines de personnes ont été arrêtées et des procès intentés. Enbridge a **payé** les instances de police locales pour des activités policières. L'expansion a causé **l'équivalent** en émissions de cinquante nouvelles centrales au charbon.

Les instruments financiers liés à la durabilité se structurent autour d'indicateurs de rendement clés (IRC) négociés par le ou les institutions financières et le bénéficiaire. Ces instruments déclenchent des coûts d'emprunt de capital plus ou moins élevés selon le niveau de conformité à la durabilité. Il ne s'agit pas d'instruments pour réguler l'utilisation des recettes. Dans le cas de l'émission obligataire, Enbridge a **déclaré** qu'elle n'avait « pas l'intention d'affecter particulièrement les recettes nettes à des projets ou de l'activité commerciale qui seraient conformes à des critères environnementaux ou durables. » Enbridge a également déclaré « qu'aucune assurance n'est offerte ni ne pourra être offerte [de la part d'Enbridge] ni aux investisseurs, ni aux agents, ni aux fournisseurs de second avis, ni à tout autre vérificateur externe, que les obligations seraient conformes aux attentes des investisseurs en tout ou en partie en ce qui concerne les objectifs et cibles des obligations [ou d'Enbridge] qualifiés de « durables ». »

La polémique autour de la ligne 3 a été très suivie partout en Amérique du Nord, avec pour résultat le fait que le financement « durable » de la RBC a elle aussi été sujet de polémique. En effet, le journal avec la plus grande circulation au Canada, **Toronto Star**, a publié une accusation « d'écoblanchiment » (greenwashing). Le prêt lié à la durabilité dont a bénéficié Enbridge a même attiré une **attention** négative aussi loin qu'en Europe. À l'époque, une prise de conscience de plus en plus grande du rôle joué par la RBC en tant que cinquième financier le plus important au monde de l'industrie fossile était en cours. De plus, la banque prenait également part à d'autres projets de financement qui allaient à l'encontre d'une opposition importante de la part de peuples autochtones.

L'exemple d'Enbridge a dévoilé des risques systémiques plus vastes. La RBC a promis d'investir C\$500 milliards en « finance durable » d'ici 2025, sans définition claire de ce que cela veut dire et, d'autant plus important, sans garantir que les activités qu'elle finance sous le label de la « durabilité » ne soient pas en train d'accroître les émissions, comme dans le cas du prêt à Enbridge. De plus, Enbridge n'est pas un cas isolé, comme nous le verrons plus loin, dans le cas de Tamarack Valley Energy.

LE CONTEXTE

« Le domaine de l'investissement durable a été brimé par de l'écoblanchiment foisonnant. » — *John Browne, ancien président de BP Plc*

- La finance durable connaît un engouement massif actuellement. En 2021, plus de US\$1,6 mille milliards d'instruments de créance liés à la durabilité ont été émis mondialement, une forte hausse par rapport aux US\$763 milliards émis en 2020.
- Les institutions financières ne sont contraintes que par des principes facultatifs en ce qui concerne les émissions d'obligations liées à la durabilité, des prêts liés à la durabilité, des prêts verts, des obligations sociales et des obligations vertes tels qu'encadrés par la *Loan Syndications and Trading Association* (LSTA) et la *International Capital Markets Association* (ICMA).
- Ces principes facultatifs ne tentent ni de se conformer aux principes de Paris ni d'exclure des projets ou des bénéficiaires qui font augmenter les émissions globales. De plus, ils ne proposent aucune direction en ce qui concerne les droits humains ou le consentement libre, préalable et éclairé des peuples autochtones.



La RBC a joué le rôle de teneur de livres associé et de conseiller structurant lors de l'émission d'une obligation liée à la durabilité par Tamarack Valley Energy. Les rendements de laquelle Tamarack Energy a affecté à l'expansion de sa production de combustibles fossiles en achetant une autre société pétrolière et gazière.

- L'utilisation d'instruments pour réguler l'affectation des recettes, tels que les obligations vertes, se fonde sur un cadre légèrement plus restreint dans la définition des catégories applicables, mais incorpore tout de même la réduction de la pollution, qui, en théorie, pourrait s'appliquer à des projets qualifiables de « s'empirant plus lentement » (comme installer un épurateur sur une cheminée industrielle, par exemple). Les instruments liés à la durabilité sont plus souples et sont associés à des indicateurs de rendement clés négociés par l'institution financière et le bénéficiaire ; où le financement n'est pas réservé particulièrement à des activités associées aux mêmes indicateurs de rendement clés.
- Ces principes trop laxistes associés à la pression croissante sur les banques d'atteindre des cibles en matière de recettes dans le domaine à croissance rapide de la finance durable sont à l'origine d'accusations à l'internationale d'écoblanchiment. Un exemple étant l'émission d'obligations vertes par l'aéroport de Hong Kong lors de son expansion et de l'augmentation de ses émissions par la suite.

LE CONTEXTE

- Du fait de sa taille, la RBC est en tête de liste du marché à la fois au Canada et à l'international. Elle a fixé une cible de C\$500 milliards investis en finance « durable » d'ici 2025 et a **publié** une page d'encadrement très floue « en conformité avec » les principes facultatifs notés ci-dessus, mais qui garde le silence sur la conformité aux principes de Paris et sur ses propres engagements dans le cadre de l'alliance bancaire Net Zéro, la *Net Zero Banking Alliance* (voir plus bas). Au contraire des cadres définis par d'autres banques, rien n'est dit au sujet ni de l'admissibilité des clients ni d'exclusions possibles pour quelque raison que ce soit. Il n'est pas du tout clair comment la RBC compte gérer le risque.
- Le cadre de la finance durable de la RBC passe également sous silence tout ce qui à trait aux droits humains ou au consentement libre, préalable et éclairé des peuples autochtones. La banque est signataire des **principes de l'Équateur** qui auraient pour objectif d'engager ses membres au respect du consentement libre, préalable et éclairé des peuples autochtones lors du financement de projets sur des territoires sous possession ou utilisation traditionnelle, ou qui pourrait avoir un impact important sur l'héritage culturel. Ces principes devraient s'appliquer à tout financement offert par la RBC, qu'il soit durable ou pas.
- Dans le cadre publié par la RBC, la banque reconnaît bien que « Le marché de la finance durable évolue rapidement : des critères additionnels sont mis en place et de nouveaux produits et services sont lancés. Conscients de cette complexité, nous collaborerons avec tous les secteurs de l'économie, avec les gouvernements, avec les autres institutions financières et avec des tiers pour promouvoir la cohérence et la comparabilité des données, et à adapter notre méthodologie en fonction du contexte changeant. »
- La croissance en émissions absolues des sociétés gazières et pétrolières est souvent cachée par l'exclusion des déclarations d'émissions de type 3 (de la chaîne de valeur) et par l'utilisation de cibles de réductions des émissions fondées sur « l'intensité » (par unité de production) plutôt que sur des cibles de réductions absolues des émissions. Enbridge, par exemple, bien qu'elle prétende avoir un **engagement carboneutre d'ici 2050**, ne calcule pas ni ne déclare ses émissions globales de type 3 et n'a fixé que des cibles d'intensité pour ses émissions de types 1 et 2. Cela lui permet d'accroître ses émissions massives de type 3 par le biais de projets tels que l'expansion de l'oléoduc de sables bitumineux ligne 3, tout en soutenant qu'elle est en conformité avec ses propres cibles.

LE CONTEXTE

- Au-delà de l'exemple d'Enbridge décrit ci-dessus, au mois de février 2022, la RBC a joué le rôle de teneur de livres associé et de conseiller structurant lors de l'émission d'une obligation liée à la durabilité par la société pétrolière et gazière Tamarack Valley Energy. Une partie des recettes de l'émission était réservée à l'achat de Crestwynd Exploration Ltd, une autre société pétrolière et gazière. Cette transaction a été saluée comme étant « la première société en Amérique du Nord avec [une] obligation durable. »
- À l'instar de l'exemple d'Enbridge, Tamarack ne déclare pas ses émissions de type 3 et n'a fixé que des cibles d'intensité pour ses émissions de types 1 et 2. Son formulaire annuel d'informations montre que la société investit dans l'expansion de la production gazière et pétrolière, accroissant ainsi ses émissions de type 3. Tamarack n'a aucune intention de diversifier vers des formes d'énergies non-polluantes.
- Au contraire de tels exemples d'augmentation de production de combustibles fossiles, des analyses telles que la « feuille de route » carboneutre publiée par l'Agence internationale de l'énergie déclare : « Carboneutre veut dire des réductions massives dans l'utilisation du charbon, du pétrole et du gaz ». Toute qualification de « durable » par une banque d'activités liées aux combustibles fossiles va à l'encontre de la science du climat et des engagements carboneutres propres à la banque elle-même.
- En conclusion, la RBC, avec son cadre vague et maigrelet de finance durable, n'a établi aucune protection contre la possibilité que son financement « durable » ne soit que de l'écoblanchiment. La RBC qualifie de durable des transactions où le client, très loin de vouloir se conformer à une transition carboneutre, est manifestement en train d'accroître ses émissions globales en pleine crise climatique. Dans le cas d'Enbridge et de la ligne 3, la RBC a également usé de son label « durable » pour qualifier un client qui n'a pas reçu de consentement libre, préalable et éclairé au point où Enbridge finançait la police locale dans ses opérations policières contre des peuples autochtones.



La RBC a pris part à la fois à un prêt lié à la durabilité et à une émission d'obligation bénéficiant Enbridge alors qu'Enbridge travaillait à l'expansion de son oléoduc de sables bitumineux ligne 3 sans avoir reçu le consentement des peuples autochtones touchés.

POURQUOI SOUTENIR CETTE PROPOSITION ?

1. Votre soutien à cette résolution aidera la RBC à réduire les risques associés à la non-conformité

Au mois d'octobre 2021, la RBC a rejoint l'alliance bancaire Net Zéro des Nations unies (*Net Zero Banking Alliance*, NZBA) à l'instar de bon nombre de ses pairs. La NZBA engage ses membres à, entre autres, :

- Déclarer et gérer les émissions financées de type 3 là où elles sont « importantes » comme dans le secteur pétrolier et gazier.
- Fixer des cibles carboneutres d'ici 2050 de réduction absolue des émissions financées. Le co-fondateur de la NZBA, Mark Carney a encouragé les participants à fixer des cibles à l'horizon 2030 qui reflèteraient une juste réduction de moitié des émissions avant cette date.

Alors que la NZBA est facultative, le gouvernement du Canada et son régulateur bancaire commencent à vouloir réglementer les risques associés au climat. Par exemple :

- La lettre de mandat la plus récente adressée à la Ministre des finances lui demande « d'exiger des établissements sous réglementation fédérale, y compris les institutions financières, les fonds de pension et les organismes gouvernementaux, qu'ils publient les renseignements financiers liés au climat et aux plans de carboneutralité. »
- Peter Routledge, surintendant du Bureau des institutions financières, a indiqué récemment que le régulateur des banques au Canada réfléchit à accroître la dotation en réserves de capital requise par les banques pour faire face aux risques posés par le climat.
- Un projet pilote récent pour tester la résilience regroupant la banque du Canada, le régulateur des banques et la RBC a considéré les risques associés à la transition climatique et a conclu qu'il y a un risque marqué accru de probabilité de défaut de remboursement dans le secteur gazier et pétrolier dans bon nombre de scénarios.

Ces initiatives indiquent que, si les banques du Canada ne modifient pas d'elles-mêmes leur approche aux risques associés au climat, elles y seront contraintes de le faire quand-même.

Voici l'argument central : Si la RBC augmente ses émissions financées et facilitées dans certains produits qu'elle qualifie de « durables », quelle chance a-t-elle d'atteindre ses engagements NZBA associés à tous ses produits et de démontrer aux autorités qu'elle gère les risques associés au climat de façon adéquate ?

Les produits « durables » sont censés accorder une prime au rendement par rapport aux produits « ordinaires ». Mais si les produits « durables » éloignent la RBC encore davantage de ses cibles climatiques, plutôt que de l'y rapprocher, alors cela devient un indicateur de risque de non-conformité à l'échelle du système entier.

L'introduction de protections qui excluraient les combustibles fossiles de sa finance durable aiderait la banque à se positionner sur une meilleure voie de gestion de risques associés au climat et la placerait en conformité avec ses engagements et avec le nouvel environnement réglementaire en éclosion actuellement.

2. Votre soutien à cette résolution aidera la RBC à réduire les risques à sa réputation

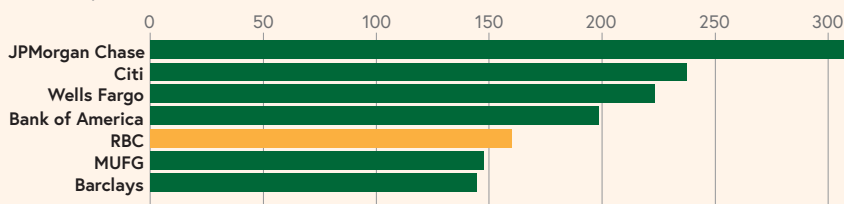
Alors que la crise climatique s'empire depuis ces quelques dernières années, les banques à travers le monde ont été passées au crible pour leur rôle de facilitatrices d'émissions. De plus, le Canada a commencé à faire face à son histoire coloniale ; le concept de la réconciliation est passé dans les moeurs à la fois de la société de façon générale et au sein de l'industrie canadienne. Les gouvernements du monde, dont le **gouvernement canadien**, ont reconnu officiellement la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones qui codifie la notion de consentement libre, préalable et éclairé.

La RBC est la plus grande banque au Canada et **la cinquième plus grande au monde** en ce qui concerne le financement de l'industrie fossile. Ainsi, elle est devenue la cible principale de campagnes militantes au Canada avec le soutien d'ONG d'envergure telles que Greenpeace, Stand.earth et Leadnow.ca qui **attirent l'attention** à la banque et la ciblent pour des **actions**.

Tel que noté ci-dessus, la RBC était au centre de la polémique dans les communautés autochtones par sa labellisation « durable » de son financement d'Enbridge alors que la société était en train d'envoyer de l'argent à la police du Minnesota pour des opérations policières visant les manifestants autochtones. La RBC fait face aussi à des **manifestations soutenues**, devant des dizaines de succursales, menées par des gens qui sont en colère à cause de son financement du gazoduc Coastal GasLink ; gazoduc rejeté par les clans héréditaires du peuple Wet'suwet'en, avec, une fois de plus, de multiples arrestations. Un rapport datant de 2019 publié par BankTrack au sujet des droits humains et l'activité bancaire a incorporé la notion de consentement libre, préalable et éclairé et la RBC a reçu pas loin du pire **score** au monde pour sa politique et ses déclarations, devançant que de très peu trois banques chinoises.

La RBC est la cinquième plus grande institution financière de l'industrie des combustibles fossiles au monde.

Total des prêts à l'industrie des combustibles fossiles, de 2016 à 2020 (en milliards de US\$)



Source: Banking on Climate Change

Étant donné l'attention accrue prêtée à la RBC, le danger d'accusations « d'écoblanchiment » à cause de ses activités de financement durable augmente les risques à la réputation de la banque, en particulier dans les cas de clients ou de projets en conflit avec les peuples autochtones. Votre soutien à cette résolution permettrait au moins de commencer à remédier à cet aspect en particulier de risque à la réputation de la banque, bien que la RBC ait encore du chemin à faire en ce qui concerne la polémique autour de ses autres formes de financement.

LES RÉPONSES DE LA RBC ET NOS CONTRE-ARGUMENTS

La RBC a publié sa réponse à la proposition de résolution des actionnaires soumise par I4PC à la page 102 de son [circulaire de sollicitation de procurations](#). Voici ses réponses ; chaque point a déjà été discuté dans ce mémoire explicatif :

- La RBC a publié un document cadre, intitulé « [Engagement de finance durable](#) », qui regroupe des catégories d'investissement et des méthodologies de comptabilité. Mais, tel que noté plus haut, il s'agit d'une seule page floue qui néglige d'expliquer aux investisseurs comment ce programme s'aligne à la carboneutralité, si tel est même le cas, et oublie également d'expliquer comment il gère les risques de toute sorte. D'autres banques semblables à la RBC ont des cadres de fonctionnement beaucoup plus robustes — voir plus bas.
- La RBC travaille avec les clients sur de « solides » stratégies durables et répond aux critères établis par ICMA et LSTA. Encore une fois, et tel que noté ci-dessus, ICMA et LSTA sont des initiatives facultatives qui ne visent aucunement la carboneutralité et qui laissent aux banques le soin de définir elles-mêmes ce que veut dire « solide », dont, dans le cas de la RBC, de permettre aux clients d'augmenter leurs émissions de type 3 tout en bénéficiant de financement durable.
- La RBC accorde une grande importance à ses relations avec les collectivités autochtones et a adopté les principes de l'Équateur. Encore une fois, et tel que noté ci-dessus, les principes de l'Équateur engagent ses signataires à respecter le consentement libre, préalable et éclairé des peuples autochtones. Cependant, la RBC a financé, à répétition, des projets qui n'ont pas reçu le consentement libre, préalable et éclairé de peuples autochtones — même à travers des créances « liées à la durabilité » — plaçant ainsi la RBC en violation des principes de l'Équateur.

L'unique point positif de la réponse de la RBC est qu'elle renouvelle son constat que le marché de la finance durable est en évolution et qu'elle serait ouverte à une révision et une mise à jour de ses critères. Un vote POUR cette proposition de résolution des actionnaires enverrait un signal clair à l'équipe de gestion que le temps est venu de faire cette révision et cette mise à jour.

LES PAIRS DE LA RBC

Du fait de sa taille, la RBC est une banque mondiale et devrait être comparée à d'autres banques mondiales, dont la plupart ont des politiques internes beaucoup plus détaillées encadrant leur application du financement durable. Voici quelques exemples :

- La **politique** de finance durable de la banque Barclays exclut, dans certains cas, les combustibles fossiles de son financement d'utilisation de recettes et a des critères d'admissibilité pour l'accès à son financement général.
- La **politique** qui encadre les obligations vertes de la BNP regroupe des exclusions pour le pétrole et le charbon non-conventionnels et souligne la prise en compte des droits humains comme facteur à risque.
- La **politique** d'encadrement de la finance durable de la Deutsche Bank se réfère à la conformité avec la taxonomie de finance durable de l'Union européenne ainsi que la possibilité de se référer à son comité de risques associés à la réputation de la banque.
- D'autres banques, telles que le **Crédit Agricole** ont des politiques d'exclusion plus larges pour certaines activités pétrolières et gazières qui s'appliquent à leur financement de façon globale et qui supplantent leurs critères de financement « durable ».

Ces exemples n'ont pas pour objectif de dire que les banques citées ne peuvent pas elles aussi améliorer leurs politiques, mais ils démontrent bien une conscience accrue de gestion de risque qui fait défaut chez la RBC.

ENGAGEMENT ET DISCUSSION

Les investisseurs pour la conformité aux principes de Paris a récemment entamé la discussion avec chacune des grandes banques canadiennes. Notre expérience auprès de la RBC brille par sa fugacité. Nous nous sommes réunis une fois avec la RBC avec l'assurance d'un suivi sous forme d'autres informations que nous n'avons jamais reçues. Au contraire des autres banques, la RBC n'a fait aucun effort pour continuer la discussion, au point où nos courriels sont restés sans réponse. Nous ne pouvons que deviner que la RBC n'est pas d'accord avec notre proposition car elle n'a même pas pris le temps de nous le dire. Nous savons également que d'autres actionnaires qui ont essayé de soumettre des propositions ou de discuter avec la RBC récemment ont vu leurs efforts contrecarrés, ce qui indique une tendance.

ANNEXE—L'INTÉGRALITÉ DE LA PROPOSITION SOUMISE

Il est résolu que : *afin de nous assurer que la RBC respecte ses objectifs carboneutres de réduction des émissions et se protège contre tout risque lié à sa réputation, les actionnaires demandent que la Banque Royale du Canada (« RBC » ou « la banque ») mette à jour ses critères de « finance durable » afin d'en exclure l'activité liée aux combustibles fossiles et aux projets faisant l'objet d'opposition importante de la part de peuples autochtones.*

Raisonnement :

La RBC a fixé un objectif de \$500 milliards en « financement durable » d'ici 2025¹. Le cadre adopté par la RBC pour ce financement est fixé par des initiatives facultatives telles que les principes applicables aux obligations vertes, les principes applicables aux obligations sociales et ceux applicables aux prêts liés à la durabilité. La banque est également signataire des principes de l'Équateur, dont les dispositifs imposent le respect du consentement libre, préalable et éclairé des peuples autochtones pour tout projet important qui les touche.

Actuellement, alors que des taxonomies et de la réglementation commencent à voir le jour, c'est la RBC qui décide véritablement ce qu'elle qualifie de « finance durable ». La réputation de la banque est en danger dès lors que les attentes du public ne se voient pas reflétées dans les définitions de la banque.

Un article du Toronto Star en date du 27 septembre 2021 a cité la RBC en tant que banque faisant partie d'un financement de l'ordre de \$1,5 milliards à la société d'oléoduc Enbridge, dont \$1,1 milliards auraient été « liés à la durabilité ». Des détracteurs ont crié à « l'écoblanchiment » (greenwashing).²

Au sujet du financement « lié à la durabilité », Enbridge a déclaré qu'elle n'a « pas l'intention d'affecter particulièrement les recettes nettes à des projets ou de l'activité commerciale qui seraient conformes à des critères environnementaux ou durables. »³

Le groupe Climate Action 100+, mené par des actionnaires, et dont RBC Gestion Mondial d'Actifs est signataire, a trouvé qu'Enbridge « n'est conforme à aucun critère » des principes carboneutres du groupe dans l'affectation de son capital.⁴

Au moment du financement, Enbridge était en train de compléter son expansion de l'oléoduc ligne 3, un projet dont les émissions ont le même impact que cinquante nouvelles centrales de charbon.⁵ L'expansion de la ligne 3 a également négligé d'obtenir le consentement libre, préalable et éclairé des peuples autochtones, ayant pour résultat des procédures judiciaires, des centaines d'arrestations et une attention médiatique importante.⁶

Aucune directive, aucun cadre auxquels la RBC adhère n'impose à la « finance durable » de la banque d'être en conformité numérique avec ses objectifs de carboneutralité ; aucuns n'excluent le financement d'activités liées aux combustibles fossiles.

La taxonomie européenne d'activités durables reconnaît le risque de verrouillage carbone associé au financement d'activités liées aux combustibles fossiles, même dans le cas de la réduction de la pollution. De ce fait, elle l'exclut.⁷ La finance de transition est réservée aux seules activités où il n'existe tout simplement pas d'alternatives à faible carbone.

En plus de la ligne 3, la RBC a également participé au financement d'autres projets de combustibles fossiles d'envergure qui n'ont pas reçu le consentement libre, préalable et éclairé de peuples autochtones.⁸ Des dizaines de manifestations ont eu lieu devant des succursales RBC accusant la banque de violer les droits autochtones dans ses activités de financement.⁹ Alors que la RBC devrait se pencher sur l'idée de renforcer sa politique en ce qui concerne le consentement libre, préalable et éclairé des peuples autochtones à travers toutes ses activités de financement, la violation de droits autochtones par le biais de financement déclaré « durable » accroît le risque à sa réputation.

Nous recommandons vivement aux actionnaires de voter POUR cette proposition.

RÉFÉRENCES

- 1 www.rbc.com/community-sustainability/_assets-custom/pdf/OurCommitment_FR.PDF
- 2 <https://www.thestar.com/news/canada/2021/09/27/canadian-banks-are-loaning-enbridge-over-1b-with-questionable-sustainability-requirements.html>
- 3 <https://www.thestar.com/news/canada/2021/09/27/canadian-banks-are-loaning-enbridge-over-1b-with-questionable-sustainability-requirements.html>
- 4 <https://www.climateaction100.org/company/enbridge-inc/>
- 5 <http://priceofoil.org/content/uploads/2020/01/Giant-Step-Backward-report-01-29-19-FINAL-online-version.pdf>
- 6 <https://www.theguardian.com/environment/2021/aug/10/protesters-line-3-minnesota-oil-gas-pipeline>
- 7 https://ec.europa.eu/info/sites/default/files/business_economy_euro/banking_and_finance/documents/sustainable-finance-taxonomy-faq_en.pdf
- 8 Dont l'oléoduc Trans Mountain, Coastal Gas Link et l'oléoduc Dakota Access.
- 9 <https://www.newswire.ca/news-releases/on-the-eve-of-cop26-stand-earth-joins-people-across-the-country-that-are-unhappy-with-canada-s-largest-bank-rbc-for-its-refusal-to-stop-financing-new-fossil-fuel-projects-800456703.html>

CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES

p. 3: « Chevalet de pompage près d'Edmonton, Alberta » de Green Energy Futures est libellé CC BY-NC-SA 2.0.

p. 4: Keri Pickett